

1977-1982 CRÉATION ET MISE EN PLACE DES CAUE

PARTIE I : L'INVENTION DES 4 MISSIONS

par Julien Giusti*

Atelier pour l'histoire des CAUE
(« Canal Historique »)

D'anciens membres de CAUE se sont regroupés dans l'association « CAUE - Canal Historique » pour poursuivre le débat sur la création architecturale, le développement durable et d'autres questions, dans la bonne humeur. Ils proposent de participer au 40^e anniversaire de la loi en 2017 en racontant comment les CAUE ont été créés, avec les témoignages, les amitiés, les rêves de ceux qui ont participé à leur mise en place.

Parmi ces témoignages, celui de Julien Giusti, chargé de mission pour la mise en place des CAUE à la Direction de l'Architecture, raconte ce qu'il a vu de son bureau de la rue de Valois et comment ont été écrites les quatre missions ou les premiers recrutements.

A travers le conseil architectural, ce sont les expériences de rapprochement des services de l'État du citoyen, préfigurant la Décentralisation, qui l'ont particulièrement intéressé.

* Julien Giusti, chargé de mission à la Direction de l'Architecture de 1976 à 1980. Affecté auprès de Florence Contenay, sa mission consistait à faciliter la mise en place, sur le terrain, des CAUE prévus par la loi sur l'Architecture. Il fallait tout inventer et assurer les liaisons avec les institutions compétentes : statut juridique, organisation administrative, définition des quatre missions, recrutement des premiers directeurs, en particulier. Sa bonne connaissance des expériences de préfiguration lui ont permis d'assurer la coordination entre les équipes locales, la Fédération Nationale des CAUE et les Administrations centrales.



Les premiers directeurs de CAUE et des acteurs de l'aide architecturale réunis à Nainville-les-Roches (91) en novembre 1979

TÉMOIGNAGE

L'AIDE ARCHITECTURALE est inséparable de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977. Son élaboration avait été précédée par le rapport Paira « Pour une réforme de la fonction d'architecte » (1972) et par deux projets de loi successifs (1972 et 1976). Elle avait été préparée par les ministres de la Culture Michel Guy, puis Françoise Giroud, alors qu'Alain Bacquet était directeur de l'Architecture avant de laisser la place à Philippe Lachenaud.

LES ORIGINES DE L'AIDE ARCHITECTURALE

L'aide architecturale avait déjà une longue histoire dont l'origine est à chercher dans la création, en 1950, des architectes-conseils placés directement auprès des directeurs départementaux de l'Équipement pour donner un avis sur les projets de constructions importants. A partir de 1960, le mouvement a été amplifié par la mise en place progressive des architectes-consultants dans toutes les DDE (directions départementales de l'Équipement) ; en 1974-1975, l'assistance architecturale s'était déployée dans toutes les DDE pour contrôler la validité des permis de construire des particuliers.

En 1974, le ministère de la Culture lançait 12 missions de préfiguration des futurs CAUE. Florence Contenay, responsable de la Division de la Création architecturale au ministère de la Culture avait en charge, avec André Bourdalé-Dufau, la mise en œuvre de la future loi de 1977 et le suivi de ces 12 missions de préfiguration. Il faut noter qu'un budget significatif avait été alloué par le ministère pour les actions en faveur de la Création architecturale, et en particulier pour les études et les expériences du conseil architectural. L'objectif était d'expérimenter une nouvelle méthode de conseil aux particuliers et aux élus : c'est-à-dire améliorer la qualité architecturale au moment de la conception des projets au lieu de contrôler les permis de construire *a posteriori*.

Ce paysage serait incomplet si on ne mentionnait pas les architectes expérimentés, chargés de mission auprès du directeur : Michel Autheman (patrimoine), Pierre Grandvaud (urbaniste), Jacques Bardet (logement), l'architecte-ingénieur Claude Genzling, le chercheur Lesterlin et le sociologue Claude Soucy.

Dans un couloir proche, on pouvait rencontrer Gilbert Simon en charge du service des Sites et Paysages et Hubert Védrine, des études urbaines et des secteurs sauvegardés.

Les 6 architectes-conseillers auprès de directeur, les chercheurs du CORDA et les 12 missionnaires de la préfiguration seront de puissantes forces d'invention et de conviction pour l'écriture des 4 missions des CAUE. Il convient de souligner que ce petit monde travaillait en étroite interaction sous l'autorité bienveillante de Florence Contenay. Je me souviens d'une salle verte de la rue de Valois qui se transformait plus souvent que de coutume en labora-



Michel Guy, Secrétaire d'État à la culture de 1974 à 1976 et Françoise Giroud, Secrétaire d'État à la culture de 1976 à 1977. Tous deux ont préparé la loi sur l'architecture de 1977.



MCC

toire d'idées, de débats et d'agapes ! Pour ma part, je suis arrivé à la direction de l'Architecture fin 1976 ; le travail commença par l'enquête de terrain.

L'ENQUÊTE DE TERRAIN

Pour cause de manque d'espace, j'étais installé dans un coin du bureau de Florence Contenay, ce qui s'est avéré être une place stratégique avec vue sur le Palais Royal et une information sur toutes les décisions importantes ! A pied d'œuvre dès janvier 1977, ma première tâche fut de préparer une circulaire d'application de l'article 7 de la loi : « développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ». Ce travail s'est conclu par l'édition d'une petite brochure intitulée Les 4 missions qui a servi d'outil pour la mise en place des CAUE.

Ma première démarche a été d'aller sur le terrain rencontrer les chargés de mission des expériences de préfiguration en commençant par le Lot. Le résultat fut d'une grande richesse.

Joël Laporte, le chargé de mission, Etienne Cucquel, l'architecte des Bâtiments de France et son assistante Marie-Claude Grassi me réservèrent un accueil chaleureux. Ce sont des noms dont on se souvient, au même titre que les vifs débats accompagnés de maque-reaux grillés dans la cheminée et des pruneaux au vin de noix, ou des échanges avec Robert Joly et des permanences dans les mairies. J'ai trouvé la même qualité d'accueil en Dordogne chez Denis Soulié, dans le cadre de son association Dordogne, Département propre ou en Essonne auprès de Philippe Lecoy avec l'Association *Architecture, Site et Paysage de l'Essonne* (ASPE) créée par l'architecte des Bâtiments de France, Pierre Molins.

Il faut les nommer tous : Agnès Frapin (Pyrénées-Atlantiques), Nicole Singier (Ain), Joël Laporte (Lot), Philippe Lecoy (Essonne) donc, mais aussi Henri Bonnemazou (Yvelines), Bernard Vallon (Vaucluse), Jean-Louis Vernay (Jura), Joëlle Barthez (Aude), François de Barros (Hautes-Pyrénées), Charras (Hérault), Jean-Pierre Hardy (Savoie), Henri Le Pescq (Côtes-d'Armor), sans oublier le chargé de mission de Haute-Saône !

A chaque fois, j'ai pu observer la méthode du conseil au particulier, plus précisément le passage de la correction au conseil : Agnès Frapin, recrutée en 1974 par la Culture a été affectée à la DDE des Pyrénées-Atlantiques ; un jour, elle a refusé de corriger un

projet trop tardif, cassant le rythme de la procédure de contrôle de la subdivision, rompant les habitudes des maîtres d'œuvre qui proposaient des modèles de maisons ; elle s'est heurtée au front sceptique des instructeurs du service de l'Urbanisme opérationnel et de la Construction (UOC), des Bâtiments de France et des professionnels désarmés devant ces nouvelles exigences de qualité architecturale.

Heureusement, elle a su trouver une aide auprès du secrétaire général de la préfecture et de l'architecte-conseil de la DDE (Pierre Lajus) ; de son côté, la direction de l'Architecture l'avait envoyée observer de nouvelles pratiques dans le Lot et dans l'Essonne.

Le commissaire au développement du massif des Pyrénées, Jacques Guiu, lui a apporté plus tard l'appui de la Datar, en réunissant l'ensemble des présidents des CAUE du massif. Après le travail de conviction auprès des élus et particulièrement des maires, le conseil général vota le recrutement de 10 architectes-conseillers avec un projet d'association (qui s'est transformé en CAUE en février 1978).

Il faudrait aussi raconter comment Nicole Singier a été appelée en 1974 par le sous-préfet Francis Dollfus pour assurer la consultance dans le projet de parc du Bugey (qui ne vit pas le jour). Ensuite, elle est passée par le GEP (Groupe d'études et programmation) pour dupliquer des Plans d'Occupation des Sols en série et contrôler des permis à la chaîne en subdivision. Depuis, elle est toujours restée en guerre contre le pavillonnaire répétitif et dispersé ; elle s'est battue pour les opérations « cœurs de village ». Elle a fini par sillonner l'Ain dans une voiture orange de la DDE, à la rencontre des pétitionnaires et des élus, sur le terrain, les demandes de permis de construire sous le bras.

Il faudrait aussi mener une étude sur les plaquettes, ces brochures controversées qui donnaient des préconisations pour mieux construire, comme « N'abîmons pas l'Alsace ! ».

L'architecte-urbaniste Christian Devillers nous a expliqué à Nainville-les-Roches la supériorité du conseil sur la correction. Dans sa mémorable intervention, nous sommes partis des leçons de bon goût de l'Architecture rurale et bourgeoise de la France décrite par Doyon et Hubrecht, en passant par les recommandations des revues *Les Vieilles Maisons Françaises* ou *Maisons paysannes de France* et de la FNASSEM (Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux) pour en arriver frontalement au processus de production de l'architecture !

LES NÉGOCIATIONS INTERMINISTÉRIELLES

La seconde étape m'a amené à avoir des entretiens avec les responsables des ministères de l'Équipement et de l'Agriculture qui avaient lancé des expériences de consultance. Mon précédent métier, au ministère de l'Équipement, dans l'aménagement des Villes Nouvelles, m'avait appris la pratique des négociations interministérielles.

C'est ainsi que des contacts réguliers, devenus assez étroits et amicaux, ont été pris avec Pierre Mayet, directeur et Antoine Givaudan, directeur-adjoint en charge en particulier de la planification urbaine à la DAFU (direction de l'Aménagement foncier et urbain, ministère de l'Équipement).

Ils exerçaient la tutelle de près de 400 architectes-consultants, vacataires à temps partiel dans les subdivisions des DDE pour l'instruction des permis de construire ou dans les Parcs nationaux >>>

40 ANS DES CAUE/

ainsi que de la centaine d'architectes-conseils placés directement auprès des directeurs de DDE pour les opérations de constructions importantes.

Des liens ont été noués également avec le ministère de l'Agriculture, la direction de l'Aménagement en particulier.

Le ministère était en pleine réflexion sur la qualité des bâtiments agricoles : une nouvelle génération d'IGREF (Ingénieurs du Génie rural, des Eaux et des Forêts) s'intéressait à l'architecture des bâtiments d'élevage de bovins et de porcs ainsi qu'à l'architecture en bois.

L'opération *Bâtiments agricoles et Paysages* battait son plein. Nous avons fait la connaissance de Laurence Delmotte et de Jean-Claude Fages qui conduisaient l'opération pour la Fondation de France. François Pingault était responsable du Bureau de la recherche et l'ACEAR (Atelier central d'études et d'aménagement rural) était un centre de recherche actif.

De la même manière, des entretiens ont eu lieu avec le jeune ministère de l'Environnement qui avait en charge la politique des parcs nationaux et soutenait celle des parcs naturels régionaux, dans le cadre la loi Pujade de 1976 pour la protection de la nature et de l'environnement.

Il faut citer deux fonds interministériels :

- Le FIC (Fond d'intervention culturelle), organisme interministériel très actif en faveur de l'innovation et du développement culturel. Denis Grandjean était un correspondant bienveillant et attentif à nos projets.

- Le FIANE (Fonds interministériel pour l'amélioration de la nature et l'environnement) était positionné à l'Environnement et soutenait financièrement des opérations innovantes ou expérimentales. Colette Cossa était notre interlocutrice permanente.

En 1978, trois rencontres déterminantes ont marqué l'élaboration des 4 missions des CAUE : l'entretien avec Philippe Preschez, conseiller technique auprès de Michel d'Ornano, ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, et la rencontre d'Alain Lamassoure, conseiller à la présidence de la République, avec les directeurs de CAUE, organisée dans un restaurant parisien. Une troisième rencontre avec le ministre Roger Quilliot sera initiée par le regretté président de la FNCAUE, Jean-Claude Monin en 1981. Avec Ambroise Dupont, président du CAUE du Calvados, ami normand du ministre Michel d'Ornano, nous avons souhaité vérifier auprès de Philippe Preschez le bien-fondé des missions, de l'organisation et de la démarche des CAUE et surtout sonder la volonté politique du ministre. Nous en sommes ressortis avec les viatiques indispensables. C'était aussi un moyen d'informer le cabinet, de manière détaillée, de l'état d'avancement des CAUE.

Quant à Alain Lamassoure, conseiller technique à la Présidence, une heureuse rencontre m'a permis de lui proposer de dialoguer avec les chargés de préfiguration des CAUE ; c'était un moment de chance, il était en pleine réflexion sur le devenir de l'architecture ; l'énergie des jeunes chargés de mission a fait le reste. Nous nous sommes retrouvés dans un salon du restaurant parisien *Le Petit Riche*. Le repas était bon – je me souviens du carré d'agneau au thym – mais très copieux : les futurs directeurs ont été mis sur le grill des objectifs de la loi et de l'intérêt de la taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement (TATLE) !



Le temps de pionniers...
Couverture du premier
numéro
de l'Écho des CAUE,
mai 1978

LES QUATRE MISSIONS DES CAUE

Les quatre missions des CAUE sont le résultat de la lecture croisée des articles de la loi de 1977 et des expériences de préfiguration sur le terrain. Il a suffi de faire entrer les enseignements de la préfiguration dans les alinéas de la loi. La loi prescrivait une priorité éducative et culturelle à l'action des CAUE. Elle ajoutait une dimension de proximité et de grand public. La taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement (TATLE), transformée en taxe départementale CAUE (TDCAUE), assurait le financement et l'autonomie de ce nouvel outil. Quant à l'amendement Josselin qui confiait la présidence du CAUE à un élu, il les a mis aux avant-postes du mouvement de la décentralisation.

Au final, quatre missions étaient confiées aux CAUE :

- le conseil aux particuliers qui souhaitent construire ;
- le conseil aux élus dans leurs projets d'urbanisme, d'architecture et d'environnement ;
- la sensibilisation et l'information en milieu scolaire et auprès de grand public ;
- la formation des maîtres d'ouvrage et professionnels de la construction.

Mais leur déclinaison n'alla pas de soi et, entre janvier 1977, date de rentrée en vigueur de la loi, et décembre 1981, la période a été fertile en rebondissements et coups de théâtre. /

J.G.

> A SUIVRE DANS LE PROCHAIN BRÈVES : PARTIE II - LA MISE EN PLACE DES CAUE.

Vous saurez tout sur le recrutement des directeurs et la création de la Fédération nationale !

APPEL À CONTRIBUTION

Les échanges entre anciens et actuels membres des CAUE se poursuivent dans l'Atelier. Nous lançons un appel aux récits, notes d'humeur, réflexions pour enrichir l'histoire des CAUE.

Écrire à :

CAUE Canal historique

c/o FNCAUE, 108-110 rue Saint-Maur, 75011 Paris

1977-1982 CRÉATION ET MISE EN PLACE DES CAUE

PARTIE II : LE RECRUTEMENT DES DIRECTEURS ET LA CRÉATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

TÉMOIGNAGE

par Julien Giusti¹

Atelier pour l'histoire des CAUE
(« Canal Historique »)

D'anciens membres de CAUE se sont regroupés dans l'association « CAUE - Canal Historique » pour poursuivre le débat sur la création architecturale, le développement durable et d'autres questions, dans la bonne humeur. Ils proposent de participer au 40^e anniversaire de la loi en 2017 en racontant comment les CAUE ont été créés, avec les témoignages, les amitiés, les rôles de ceux qui ont participé à leur mise en place.

Parmi ces témoignages, celui de Julien Giusti, chargé de mission pour la mise en place des CAUE à la Direction de l'Architecture, raconte ce qu'il a vu de son bureau de la rue de Valois et comment ont été écrites les quatre missions ou les premiers recrutements.

A travers le conseil architectural, ce sont les expériences de rapprochement des services de l'État du citoyen, préfigurant la Décentralisation, qui l'ont particulièrement intéressé.

1. Julien Giusti, chargé de mission à la Direction de l'Architecture de 1976 à 1980. Affecté auprès de Florence Contenay, sa mission consistait à faciliter la mise en place, sur le terrain, des CAUE prévus par la loi sur l'Architecture. Il fallait tout inventer et assurer les liaisons avec les institutions compétentes : statut juridique, organisation administrative, définition des quatre missions, recrutement des premiers directeurs, en particulier. Sa bonne connaissance des expériences de préfiguration lui ont permis d'assurer la coordination entre les équipes locales, la Fédération Nationale des CAUE et les Administrations centrales.



31 janvier 1977 : le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou est inauguré. (photo Jean-Christophe Windland)

La mise en place des CAUE n'allait pas de soi : entre janvier 1977, date d'entrée en vigueur de la loi, et décembre 1981, deuxième colloque national d'Avignon, la période a été fertile en rebondissements et coups de théâtre.

DEUX ENJEUX SYMBOLIQUES

Le premier enjeu s'est noué autour de la nature de l'avis donné par les architectes-conseillers pour les constructions de moins de 170 m².

- La nature de l'avis : est-il facultatif ou obligatoire ? Est-il simple ou opposable aux tiers ?
- Le moment : lors de l'examen du dossier complet du permis de construire ? Ou avant le dépôt du permis ?
- Le lieu : sur rendez-vous, à la subdivision, à la mairie, sur le terrain ? Les permanences se tiendront-elles dans les subdivisions ou dans les mairies ?
- La consistance : s'agit-il d'une correction de la demande de permis ou d'un conseil pour élaborer le projet ?

La loi prévoyait un avis obligatoire après deux ans d'expérimentation, soit 1979 ; ce délai fut ensuite prolongé de deux ans, soit 1981.

Le second enjeu était le résultat du nouveau rapport de force entre l'État et les collectivités locales qui préfigurait la marche vers la décentralisation. Une bonne partie du succès des CAUE est due à l'alliance tacite avec les maires et les conseils généraux pour contenir la puissance des DDE¹. En posant la question de savoir qui avait la responsabilité de l'urbanisme, les équipes des CAUE ont anticipé la nouvelle culture d'aménagement dont les communes allaient se doter. Les administrations étaient alors en période de transformation profonde² ; la force des CAUE a été de prendre part à cette transformation et d'anticiper, sans le savoir, la décentralisation.

Le pilotage de ces petits outils appelés CAUE a ainsi été le point de focalisation de toutes les stratégies : l'État et les conseils généraux, la Culture et l'Équipement, les administrations et les élus, les administrations entre elles, les professions entre elles, etc. Les agences d'urbanisme ont connu cette même évolution.

1. Cette alliance a eu une contrepartie : plusieurs directeurs ont été licenciés pour cause d'incompatibilité lors d'un changement de majorité politique ou plus simplement pour divergence de conception de l'action. Pendant une première période, le statut du personnel était majoritairement celui d'un contractuel associatif de droit privé. Depuis, une convention-cadre a été mis en place.

2. Ouvrage collectif du Club Jean Moulin : L'Etat et le Citoyen, Ed. du Seuil-1961 et Michel Crozier : Le Phénomène Bureaucratique 1963 et La Société Bloquée 1970, Ed. du Seuil

Les étapes de l'apaisement général ont été scandées par :

- La parution du décret du 9 février 1978 pris en Conseil d'État, sur les statuts-types ;
- La création par Michel d'Ornano du ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie en avril 1978 qui a réuni les directions de l'Architecture et de l'équipement, « les concepteurs » et « les constructeurs » ;
- En 1982, la fin de l'avis obligatoire décidé par le ministre Roger Quilliot, après Avignon.

A partir de l'exemple des CAUE, il apparaît que le principe inscrit dans la loi selon lequel « l'architecture est d'intérêt public » a été un véritable enjeu de société, au tournant des années 74-75, à la fin des Trente Glorieuses, avant que ne se fassent sentir les effets des crises pétrolières de 1973 et 1975.

Le président Giscard d'Estaing avait ouvert une période de réformes pour que « les Français deviennent tous propriétaires, avec un cadre de vie de qualité ».

On peut parler de mise en place d'une véritable politique publique d'architecture : elle a été annoncée le 20 octobre 1977 par le président de la République lui-même au Symposium de l'Unesco. C'était aussi le sens des deux lois de janvier 1977, la loi sur l'Architecture et la loi sur le financement du logement. La création de la MIQCP (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques) en octobre 1977 et la création de l'Institut français d'architecture (IFA) en 1979 ont accompagné ce dispositif.

La création du grand ministère du Cadre de Vie et de l'Environnement en a été la traduction institutionnelle. En 1979, les SDA (Services départementaux de l'Architecture) ont été réorganisés et les DRAE (Délégués régionaux à l'Architecture et à l'Environnement) mis en place.

Dans la même période, après l'effervescence de Mai 68, de nombreuses professions se sont remises en question. Des « architectes aux pieds nus » ont critiqué l'enseignement des Beaux-arts, rejeté « le geste architectural », refusé de travailler en agence et cherché un autre mode d'exercice de leur profession.

Certains ont lu *Le Droit à la Ville* d'Henri Lefebvre³ et estimé que la politique en faveur de la qualité était une façade de la libéralisation du marché de la construction. Nombreux ont revendiqué la dimension sociale et culturelle de l'architecture et de l'urbanisme. Ils ont tenté l'aventure des CAUE.

LE RECRUTEMENT DES DIRECTEURS

Les équipes des CAUE ont, globalement, été mises en place dans la continuité des expériences de préfiguration des chargés de mission de la Culture, enrichies par les apports de l'aide architecturale de l'Équipement.

Il convient de souligner le rôle de la direction de l'Architecture qui a mobilisé crédits et personnel pour faciliter le démarrage des équipes dans les départements. Portée par une volonté politique forte, cette période apparaît comme paradoxale : elle a facilité à la fois leur création, leur autonomie locale et leur représentation nationale ! Cependant, leur statut est resté des plus fragiles jusqu'à la signature de convention collective des CAUE (marchés de gré à gré successifs, sans assurance de continuité, ou sans structure d'accueil...).

3. Henri Lefebvre : *Le Droit à la Ville*, Ed. Anthropos-1968



Cinq nouveaux CAUE sont créés en 1979 (*l'Écho des CAUE n°10, août-sept. 1979*).



« Première préoccupation pour un C.A.U.E. qui se crée : se faire connaître et être reconnu par les élus du département » (*l'Écho des CAUE n°14, avril-mai 1980*).



Michel d'Ornano, artisan majeur des politiques publiques d'environnement et d'architecture en France.

La responsabilité de l'aide architecturale a relevé de l'autorité de Florence Contenay, de Denis Verret, puis de Dominique Dujols, successivement chefs du service en charge de la politique des CAUE. Ils ont été assistés par les équipes des chargés de mission de la Culture et de l'Équipement qui ont fusionné en 1978⁴.

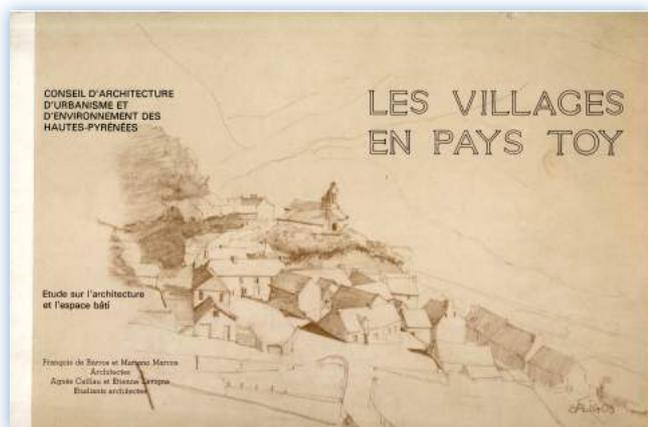
Le Conseil d'État avait prescrit un statut-type par décret, applicable à ces associations d'un type nouveau. Dans le cadre de ce statut associatif – *sui generis*, selon les termes du rapporteur Max Querrien – le préfet de département avait l'initiative de lancer la procédure de création du CAUE : réunir les membres fondateurs, procéder à l'élection du président et veiller au recrutement d'une équipe professionnelle.

Il lui appartenait de désigner les quatre représentants de l'Etat, venant en général du service départemental de l'Architecture (SDA), de la direction départementale de l'Équipement (DDE), de l'inspection d'Académie, de la direction de l'Agriculture et de la Forêt ; il veillait à ce que soient désignés six représentants des collectivités locales, deux personnes qualifiées, quatre professionnels et six membres élus choisis par l'assemblée générale. Aucun groupe n'étant dominant, des alliances seraient nécessaires.



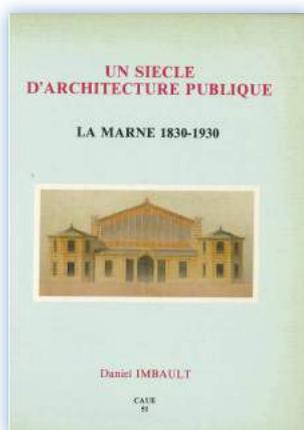
4. Michel Calvino, urbaniste, Serge Colas, architecte, Reine El Kaïm (HEC), Odile Fillion, journaliste, puis Lilian Perier en charge de l'Écho des CAUE, Julien Giusti, urbaniste, Anne Laporte (recherche), Jean Orain, géographe, attaché d'administration, Claude Remond, responsable des actions pédagogiques, Marie-Françoise Toutan, documentaliste...

40 ANS DES CAUE/

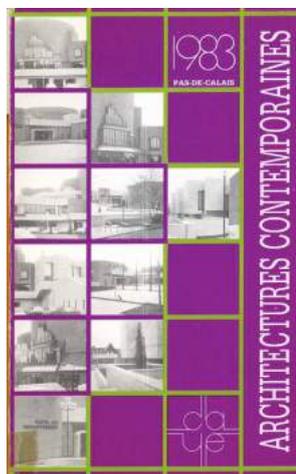


En 1980, le CAUE des Hautes-Pyrénées publie **Les Villages en pays Toy, étude sur l'architecture et l'espace bâti**, l'un des premiers outils de connaissance et d'intervention pour les pouvoirs publics locaux proposés par un CAUE. Ce travail d'inventaire a donné lieu à une exposition en 1983.

Un Siècle d'architecture publique, la Marne 1830-1930, ouvrage de 440 pages publié en 1984 par le CAUE de la Marne (aujourd'hui disparu), sous la signature de son directeur d'alors.



Architectures contemporaines 1983, un recueil de 30 fiches monographiques, équipements publics, habitat et architecture de loisirs, proposé par le CAUE du Pas-de-Calais.



Jean-Claude Monin, premier président de la FNCAUE (PHOTO FNCOFOR 2013)



Au fur et à mesure de la décentralisation, la place des élus deviendra prépondérante : l'influence du conseil général a été primordiale pour désigner le président du CAUE et les conseils donnés aux maires, stratégiques pour son financement.

La nomination du directeur est de la compétence du préfet. L'initiative de la candidature est souvent celle du président du CAUE ou celle du DDE ou du SDA, à partir d'une sorte de liste d'aptitude établie par la direction de l'Architecture : en effet, l'équipe de la Création architecturale avait organisé une série d'auditions de candidatures spontanées venant de tous les horizons ; elles avaient lieu rue de Valois et au Grand Palais, en présence de Mme Prévost-Marcilacy, conservatrice des Monuments historiques.

Se sont présentés principalement des architectes, venant des missions de préfiguration culturelle et de la consultance des DDE, mais aussi des administratifs ou des candidats venant d'autres institutions. La direction de l'Architecture encourageait cependant les candidatures d'architectes.

LA FORMATION DES DIRECTEURS

La direction de l'Architecture⁵ avait un objectif précis : adapter le profil professionnel de l'architecte à celui de directeur gestionnaire généraliste, mission utopique, mais à laquelle les nouvelles recrues se sont prêtées avec intérêt !

Des stages nombreux et intensifs ont été organisés :

- Initiation à l'économie de marché et à la gestion avec l'Institut français de Gestion (IFG) et de nombreux chefs d'entreprises, et avec le concours de la DATAR.

- Formation à la communication et l'expression avec le Centre de Formation des Journalistes (CFJ) ; il s'agissait de se familiariser à la prise de parole, à l'interview de la télévision ou l'entretien avec la presse, par écrit ou oralement, d'organiser un événement ou une campagne de presse...

- Initiation au milieu agricole avec des stages organisés par les chambres d'Agriculture et la direction de l'Aménagement du ministère de l'Agriculture, notamment à Lamoura dans le Jura ou via le programme « Bâtiments agricoles et Paysage » de la Fondation de France.

- Connaissance des matériaux et des savoir-faire des artisans avec le concours des chambres de métiers et de l'artisanat.

- Des stages plus spécialisés sur une fonction, documentaliste, par exemple...

5. L'organisation des Administrations centrales était la suivante :

La direction de l'Architecture était au ministère de la Culture ; en 1978, elle est dirigée par Joseph Belmont et son adjoint Claude Robert. A l'Équipement, Pierre Mayet est directeur de la DAFU.

Le 5 avril 1978, Michel d'Ornano prend la tête du grand ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et nomme, en 1979, Jean-Michel Bloch-Lainé délégué à l'Architecture et à la Construction. Joseph Belmont reste le directeur de l'Architecture. Jean-Eudes Roullier remplace Pierre Mayet à la tête de la DAFU qui devient la DUP, direction de l'Urbanisme et des Paysages.

En 1981, avec le changement de majorité, Roger Quilliot est nommé ministre de l'Urbanisme et du Logement et Jean-Pierre Dupont devient le directeur de l'Architecture.

En 1996, sous la présidence de Jacques Chirac, la direction de l'Architecture (Maryvonne de Saint-Pulgent) reviendra au ministère de la Culture. L'Architecture et le Patrimoine sont de nouveau rapprochés, puis réunis en 1997, sous la direction de François Barré. Par ce retour à l'ancien périmètre ministériel, le projet giscardien d'un grand ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie est abandonné.

LA CRÉATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE

C'est Jean-Claude Monin, président du CAUE de Savoie, qui prit l'initiative de réunir l'ensemble des présidents en assemblée générale et de créer une fédération nationale qui s'érigera en interlocuteur principal des services de l'État.

Tout a commencé le 18 décembre 1979, lors de la 1^{ère} Rencontre nationale des CAUE, à la Maison de la Chimie. Avant l'intervention de Michel d'Ornano, Jean-Claude Monin avait mobilisé et réuni tous les présidents qui, au-delà de leur étiquette partisane, se sont unanimement positionnés comme des élus locaux face à l'État. L'intervention du ministre a été suspendue jusqu'à ce que les présidents soient revenus dans la salle, Jean-Claude Monin annonce la création de la fédération nationale des CAUE devant une assistance médusée.

Le 2 juin 1980, la FNCAUE naît officiellement. Avant la décentralisation de 1983, c'était un acte politique fort et bien préparé. Comme le veut la coutume dans les instances des collectivités locales, le président Monin (PS) avait pris soin de s'associer à trois vice-présidents représentant les principales familles politiques, Charles Ceyrac (RPR), Claude Mercusot (Centre) et Alfred Pfalzgraf (RPR). Au-delà des divergences politiques, le quatuor avait la même culture, de profondes racines rurales, la tradition des banquets républicains et la volonté d'affirmer l'autonomie des élus face au pouvoir central - une affirmation mêlée de respect et de méfiance.

Au départ, la fédération nationale a été une institution gérée paritairement. Elle a été cogérée, pendant près de cinq ans, par un collège des présidents (10 membres) et un collège des directeurs (10 membres). Le premier président a été Jean-Claude Monin et Nicole Singier a été élue vice-présidente, poste réservé à un directeur. C'est un cas de figure singulier de cogestion à l'allemande dans le paysage culturel français qu'il convient de souligner. Ce tandem a mis en place concrètement l'armature nationale des CAUE et préfiguré le réseau que l'on connaît aujourd'hui.

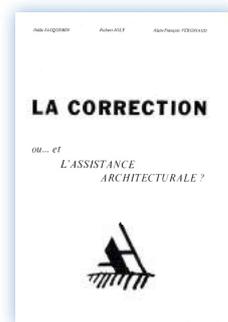
Restait à trouver un siège social : boulevard Saint-Germain, puis rue du Commandant Mouchotte, à Paris ; à nommer un secrétaire général : Michel Péraldi (ancien directeur du CAUE de la Drôme), puis Jean-Paul Blais (urbaniste) s'attelèrent à cette nouvelle mission avec une petite équipe.

Mais le moment de vérité a été l'entrevue avec Roger Quilliot en 1981 : le nouveau pouvoir avait tendance à considérer négativement toutes les innovations du précédent. L'IFA, la MIQCP, le Plan Construction et les CAUE étaient donc sur la sellette. Si les trois premiers avaient leurs défenseurs, le cabinet du ministre de l'Équipement souhaitait supprimer les CAUE.

Le président de la FNCAUE avait pris soin de venir avec Albert Denvers, président (PS) du CAUE du Nord, président de l'Union nationale des HLM et ami de Roger Quilliot. Un repas de travail avait été organisé auquel participait également Patrice Chevallier, directeur de cabinet. Je faisais partie de la délégation. Pendant tout le repas, les trois élus ont parlé de la nouvelle situation politique. A la fin, le ministre s'est tourné vers Denvers et lui a demandé « Alors que fait-on des CAUE ? » - « Il vaut mieux les garder » lui répond celui-ci. « Alors, on les garde ! » décida ainsi le ministre en se tournant vers son directeur de cabinet.



Roger Quilliot, ministre du Logement, a terminé la période de mise en place des CAUE.



La Correction ou... et l'assistance architecturale ?, ouvrage édité en 1980, l'une des études fondatrices du conseil architectural.

Le deuxième colloque national des CAUE, qui s'est déroulé les 11 et 12 décembre 1981 en Avignon, a marqué la fin de la période de mise en place des CAUE. Le ministre de l'Équipement est venu en personne, accompagné de son directeur de l'Architecture, Jean-Pierre Duport qui avait joué un rôle déterminant dans le financement et l'organisation de l'événement.

Ce colloque a permis de mettre en avant les premières réalisations concrètes et visibles des CAUE, illustrant les 4 missions qui leur avaient été confiées : le conseil aux particuliers dans les permanences de mairie et sur le terrain, le conseil aux élus pour un projet de développement de territoire (équipements publics, planification), la formation ou le travail avec les artisans et les professionnels, les actions dans les écoles ou auprès du grand public (actions pédagogiques, expositions, brochures de sensibilisation...).

Je me souviens des courants d'air glacés dans les couloirs du Palais des Papes, de la profusion des brochures et des affiches accrochées dans les salles et les escaliers, de l'effervescence d'une équipe qui vient de gagner une partie, de mes navettes angoissées entre notre vaillante secrétaire Lise Dégrange qui tapait les pages du discours de Jean-Claude Monin, lequel les lisait au fur et à mesure que je les lui apportais ! Ceux qui ont connu les cafards dans leur petit hôtel d'Avignon s'en souviennent !

Il restait à trancher la question – objet de tant de débats ! – de la nature obligatoire ou non de l'avis donné par l'architecte-conseiller, lors de la demande du permis de construire. La grande majorité a demandé que cet avis soit facultatif. Le ministre a suivi cette recommandation et l'avis est devenu facultatif dans la loi de finances de 1982.

Désormais, les équipes étaient en place, les financements assurés par la TATLE (Taxe Additionnelle à la Taxe Locale d'Équipement) qui deviendra plus tard la TDCAUE (Taxe Départementale CAUE) ou les subventions directes des Conseils Généraux, l'avis était devenu facultatif, la Fédération nationale était représentative. Les CAUE étaient opérationnels.

J.G.

A SUIVRE DANS LE PROCHAIN BRÈVES : LE TROISIÈME ET DERNIER ÉPISODE : LA MISE EN RÉSEAU DES CAUE

Vous saurez tout sur la culture de la première génération !

PARTIE III • LES CAUE SE FÉDÈRENT

par Julien Giusti¹

Atelier pour l'histoire des CAUE
(« Canal Historique »)

D'anciens membres de CAUE se sont regroupés dans l'association « CAUE - Canal Historique » pour poursuivre le débat sur la création architecturale, le développement durable et d'autres questions, dans la bonne humeur. Ils proposent de participer au 40^e anniversaire de la loi en 2017 en racontant comment les CAUE ont été créés, avec les témoignages, les amitiés, les rêves de ceux qui ont participé à leur mise en place.

Parmi ces témoignages, celui de Julien Giusti, chargé de mission pour la mise en place des CAUE à la Direction de l'Architecture, raconte ce qu'il a vu de son bureau de la rue de Valois et comment ont été écrites les quatre missions ou les premiers recrutements.

A travers le conseil architectural, ce sont les expériences de rapprochement des services de l'État du citoyen, préfigurant la Décentralisation, qui l'ont particulièrement intéressé.

1. Julien Giusti, chargé de mission à la Direction de l'Architecture de 1976 à 1980. Affecté auprès de Florence Contenay, sa mission consistait à faciliter la mise en place, sur le terrain, des CAUE prévus par la loi sur l'Architecture. Il fallait tout inventer et assurer les liaisons avec les institutions compétentes : statut juridique, organisation administrative, définition des quatre missions, recrutement des premiers directeurs, en particulier. Sa bonne connaissance des expériences de préfiguration lui ont permis d'assurer la coordination entre les équipes locales, la Fédération Nationale des CAUE et les Administrations centrales.



1979 : Claude Parent est lauréat du Grand prix national de l'architecture pour l'église Sainte-Bernadette du Banlay (1963-1966, Parent & Virilio architectes)

TÉMOIGNAGE

LA MISE EN RÉSEAU

Elle s'est faite progressivement.

Le statut de 1978 donnait des indications précises sur l'organisation des CAUE : il s'agissait de petites structures de type associatif avec un conseil d'administration, une assemblée générale et une équipe de professionnels chargée de mettre en œuvre le programme d'actions. Très rapidement les CAUE ont pris appui sur les élus et la société civile afin d'affirmer leur autonomie face aux services déconcentrés de l'État, surtout les directions départementales de l'Équipement (DDE) et les Services Départementaux de l'Architecture (SDA), tout en s'appuyant sur l'État central (direction de l'Architecture et préfets) et les collectivités (conseillers généraux et maires) pour construire leur programme et leur budget.

Cette subtile stratégie a été possible grâce à une active politique de mise en réseau initiée par la direction de l'Architecture, jusqu'à ce que les CAUE prennent leur envol.

Parallèlement, ces derniers ont partagé entre eux les enseignements de la période de préfiguration et des expériences nouvelles.

D'une part, dès 1975, les chargés de préfiguration devaient envoyer un compte-rendu d'activités tous les trimestres à l'administration centrale. Comme le dit joliment Philippe Lecoy « les architectes aux pieds nus mettaient leurs plus beaux souliers pour monter à Paris », expliquer ce qu'ils faisaient et écouter ce que disaient leurs camarades.

D'autre part, la direction de l'Architecture centralisait activement toutes les expériences et les rediffusait intégralement par de multiples canaux : les « missionnaires » de la Centrale qui portaient leurs convictions dans les départements ; la diffusion du journal *L'Écho des CAUE* s'est révélée, grâce à Odile Fillion, un atout considérable, il rendait compte avec talent, sur un ton alerte et professionnel de ces expériences ; enfin, les multiples réunions locales et régionales, les séminaires, les voyages d'études qu'on ne compte plus.

Les grands débats de la période ont porté, d'abord sur le conseil obligatoire ou facultatif, mais également sur les ateliers publics, sur les pratiques professionnelles en agence et « les architectes aux pieds nus », ou sur la création architecturale et « le geste architectural » ou encore sur l'architecture vernaculaire, les matériaux et le savoir-faire des artisans, le respect des architectures locales, sans oublier les stratégies d'alliance avec le conseil général et les mairies... de quoi lancer de solides empoignades et de joyeux banquets !

Dans ces multiples échanges, on peut distinguer :

- **Les rencontres amicales d'été** : elles ont commencé de manière spontanée avec l'envie de se retrouver pour comparer les succès et

les échecs, puis l'habitude a été prise de se retrouver avec plaisir. Rappelons les rencontres de :

- Camaret-sur-Aigues (Vaucluse) au domicile de Bernard Vallon, animé par les jeux de société endiablés de Denis Soulié,
- Lézignan-Corbières (Aude) dans la propriété viticole de Joëlle Barthez, avec des visites fréquentes aux chais,
- Périgueux (Dordogne) chez Denis Soulié, capitale de la gastronomie, à proximité de la piscine de la famille Frapin,
- du gîte de Gabas (Hautes-Pyrénées) chez François de Barros où l'on a signé le pacte de Gabas.

- **Les séminaires institutionnels** : il s'agissait de rencontres organisées par la direction de l'Architecture pour faire un point d'actualité ou préparer une nouvelle étape de décisions.

• Nainville-les-Roches, 1978, dans un centre de formation du ministère de l'Intérieur dont l'architecture ressemblait au château de Moulinsart,

• Champagny-en-Vanoise, 1980, dans un refuge montagnard du Parc national,

• Viviers en Ardèche, 1981, dans une abbaye transformée en centre culturel de rencontre.

- **Les colloques nationaux** organisés par le ministère. Chaque venue de ministre a marqué une étape dans la mise en place des CAUE :

• Le 1^{er} colloque national à la Maison de la Chimie en présence de Michel d'Ornano, ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie (18 décembre 1979). Il a marqué la reconnaissance des missions et de l'organisation des CAUE par le ministre qui a également annoncé la création de l'Institut français d'architecture.

• Le 2^e colloque national au Palais des Papes en Avignon avec la venue de Roger Quillot, ministre de l'Urbanisme et du Logement (11 et 12 décembre 1981). Il acte la reconnaissance des CAUE par la nouvelle majorité politique et la décision du caractère facultatif de l'avis.

• Les journées nationales d'études à la Rochelle en présence de Michel Crépeau, ministre de l'Environnement (décembre 1982) qui voit la prise en charge du « E » de CAUE c'est-à-dire leur dimension environnementale. A cette époque, le mot ne se comprenait comme « politique du paysage ».

DES PARCOURS SINGULIERS

Une nouvelle génération d'architectes a piloté le déploiement des CAUE. Avant d'arriver aux responsabilités, la plupart d'entre eux avaient connu un parcours singulier.

Cette génération des années 70 avait un **socle de référence** qui lui était propre : c'était la lecture de *l'Histoire de l'Architecture moderne* de Leonardo Benevolo (1961), de *l'urban design* de Kevin Lynch (*Images de la ville*, 1960) et de Christopher Alexander (*Intimité et vie communautaire: vers un nouvel humanisme architectural*, 1972) ou *Construire avec le peuple* d'Hassan Fathi, sans oublier *De l'ambiguïté en architecture* de Robert Venturi.

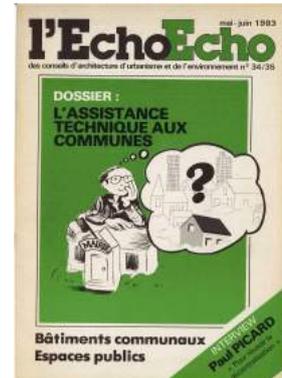
Ils avaient participé à l'éclatement des Beaux-arts et à la construction de l'Atelier du projet architectural de Bernard Huet ; pour les plus jeunes, ces valeurs leur étaient connues. Comme Henri Bonnemazou (CAUE des Yvelines), ils avaient ferraillé à *Actuel*, à *la Revue du CCI* ou à l'Institut de l'Environnement.

Mais ils étaient encore trop jeunes pour figurer dans l'ouvrage de référence *40 architectes de moins de 40 ans* de Patrice Goulet (IFA,



L'Écho des CAUE n° 27-28 de janvier-février 1982 sur l'expérimentation des ateliers publics à laquelle participèrent des CAUE.

L'Écho des CAUE n°34-35 de mai-juin 1983 sur les bâtiments communaux et les espaces publics.



1991). Pour autant, ils avaient des choses différentes à dire aux habitants et ils cherchaient une autre pratique de leur métier.

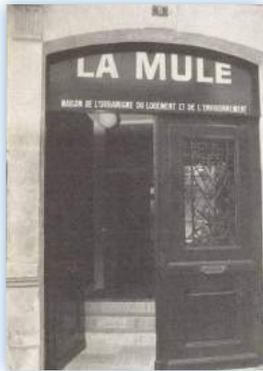
- Beaucoup s'étaient **formés par les voyages** et avaient entrepris, à leur manière, leur « Grand Tour » : ils avaient appris à connaître, sur le terrain, les charpentiers américains, le Mouvement moderne, les artisans égyptiens ou le travail du bois ; ils avaient connu les embauches au petit matin, à une époque où Erasmus n'existait pas. Prenons l'exemple de Philippe Lecoy (CAUE de l'Essonne) : « Dans les années 1960, je découvre, avec passion, l'architecture moderne, lors de voyages en Europe, notamment en Suisse, Hollande et Angleterre. Inscrit à l'école des Beaux-arts de Paris en 1962, je découvre, hélas, le vide de l'enseignement dispensé à travers les ateliers. A partir de 1967, j'entreprends de nouveaux voyages d'études : les États-Unis... puis de nouveaux voyages vers l'Orient et l'Asie complèteront ma formation ».

L'exemple d'Henri Le Pesq (CAUE des Côtes-d'Armor) est tout aussi révélateur : « Surtout fasciné par les architectures traditionnelles, j'ai traversé l'Europe, fait la route des Indes en passant par la Turquie et l'Afghanistan... A Stuttgart, j'ai appris le ferrailage du béton, comment le couler et le vibrer... [j'ai passé] une année à l'école d'architecture de Montréal, de vrais cours de construction... et la découverte de Mies Van Der Rohe et du Mouvement moderne ». En 1975, invité à Porto après la révolution des Œillets, il prépare son diplôme sur les luttes urbaines et la politique du logement. Il travaille dans un comité de quartier (SAAL) « sur la parole donnée à la population et la construction avec les habitants ». Ce fut aussi la rencontre avec Alvaro Siza. « Décembre 1975, me voici architecte. J'ai 24 ans et m'interroge sur la suite de mon histoire ». Ils aspiraient à de nouveaux rapports avec les habitants : au lieu d'imposer leur vision de l'architecture, ils souhaitaient placer les usagers au centre de l'architecture. La proximité avec celui qui demande un permis de construire devient alors essentielle : il faut examiner le projet avant qu'il ne soit arrêté, comprendre les potentialités du terrain, le mettre en relation avec le projet communal, informer le pétitionnaire sur les méthodes de travail de l'architecte et surtout, comprendre sa véritable demande.

Pour Agnès Frapin (CAUE des Pyrénées-Atlantiques), « l'habitant était considéré comme un usager consommateur d'architecture, alors que nous pensions qu'il fallait le replacer au centre de toute

>>>

40 ANS DES CAUE/



UN GUICHET UNIQUE DANS L'INDRE ?

Inaugurée à Chateauroux dans l'Indre en janvier 1983 en présence de Jean-Pierre Duport, directeur de l'Architecture, la MULE (Maison de l'urbanisme, du logement et de l'environnement) rassemble les services de l'Adil, du Codac (Comité d'aide à la construction du département de l'Indre) et du CAUE.

(source L'écho des CAUE N°34-35 mai-juin 1983)

production architecturale. Pour que l'habitant puisse être associé au processus de production de l'architecture, il devait connaître les mécanismes de construction de la maison de leur vie ».

Ils recherchaient de **nouvelles pratiques professionnelles** : avant de rentrer dans un CAUE, certains, comme Nicole Singier (CAUE de l'Ain), étaient passés par un service d'études (GEP) ou un service du permis de construire (UOC) dans une DDE, mais ils s'étaient trouvés contraints par le contrôle-correction du permis de construire ou l'application répétitive du Règlement national d'urbanisme.

Comme Laurent Bony (CAUE de l'Essonne), nombreux sont ceux qui avaient commencé leur métier dans une agence d'architecture, comme salarié ou en libéral comme associé ; beaucoup n'ont pas été satisfaits de cet exercice qui ne répondait pas à leurs aspirations : « une vision d'architecte » prééminente ou « le geste architectural » spectaculaire étaient honnis.

Pour ce dernier en particulier, « l'architecture est un métier avec de multiples modes d'exercice, pas une profession corporatiste » : historien (Roger H. Guerrand), paysagiste (Michel Corajoud), artisan (Patrick Bouchain), chercheur (Bernard Huet), archiviste (Maurice Culot) ou encore le sociologue de la dérive urbaine (Henri Lefebvre).

La création des CAUE allait lui offrir l'opportunité de « créer un projet d'architecture et pas un projet d'architecte, de donner une place à la ville et au territoire, de profiter de la souplesse du temps partiel pour avoir plusieurs pratiques d'architecture (enseignement, recherche, travail manuel, engagement associatif...) et de trouver une place dans la démocratie locale au contact des habitants et à proximité des élus ».

Pour Jean-Pierre Alliard (CAUE du Calvados), « l'idée était que le projet d'architecture ou d'urbanisme est un élément de débat, et que le projet d'urbanisme précède le projet d'architecture et le détermine. Certains éléments, de l'ordre de la volonté politique, doivent s'exprimer préalablement. La part de créativité de l'architecte doit exister, mais elle doit s'exprimer dans un contexte ». Sous l'impulsion de son président Ambroise Dupont, « il s'agissait d'aborder l'urbanisme en tant qu'élément indissociable du conseil



Guide de l'architecture du Val-de-Marne, 1930-1975. CAUE du Val-de-Marne / éditions Carré, 1992.

Les trésors architecturaux de la banlieue parisienne, des grands équipements modernistes aux villas des cités-jardins.



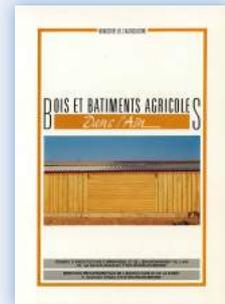
Étude typologique des conditions d'adaptation des constructions au climat de l'île de la Réunion. CAUE de la Réunion / DDE de la Réunion, 1984.

Le climat dans l'architecture était déjà un sujet pour les CAUE.



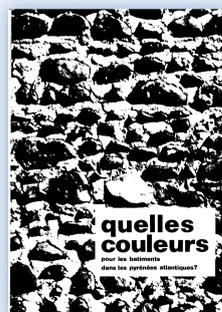
Le bois dans l'architecture du massif vosgien. CAUE des Vosges et école d'architecture de Nancy, 1983.

Un regard patrimonial sur les constructions ordinaires ou remarquables, avec des planches entièrement dessinées à la main, texte compris.



Bois et bâtiments agricoles dans l'Ain. CAUE de l'Ain et DDAF, 1983.

Un classeur qui contient des fiches d'exemples de bâtiments agricoles avec des plans et coupes détaillées pour donner des pistes de conception.



Quelles couleurs pour les bâtiments dans les Pyrénées-Atlantiques. CAUE des Pyrénées-Atlantiques, n.d.

Un nuancier conçu par zones géographique, destiné aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités.



Le Palais archiepiscopal de Lyon / Le Château d'Oullins, maison de ville et maison de campagne des archevêques de Lyon. CAUE du Rhône, 1980.

Catalogue de l'exposition proposée en 1980 par le CAUE du Rhône sur deux bâtiments témoins de l'œuvre de Soufflot.



**Les fruitières de Haute-Savoie.
Étude générale.**

CAUE de Haute-Savoie, 1985.
Deux chargés d'études au CAUE 74, l'une architecte diplômable, l'autre ingénieur en environnement, ont réalisé cette étude très poussée sur des bâtiments caractéristiques de la région, pouvant venir en appui du développement local.



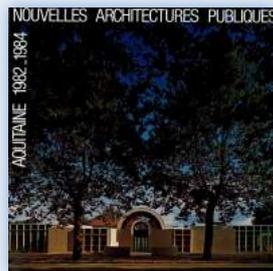
**Aide à la qualité architecturale /
Bilan d'activités.**

CAUE de Marne, 1984.
Le travail collectif de cinq architectes qui détaille l'impact du conseil architectural sur le bâti.
Le CAUE de la Marne fait partie des rares CAUE ayant eu une vie un peu trop brève.



Les mairies du Tarn, 1789-1989.

CAUE du Tarn, 1989.
Un petit fascicule teinté des couleurs républicaines, imprimé à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française. On y découvre les mairies-écoles, les mairies-maisons, les mairies récupérées ou les mairies-mairies.



**Nouvelles architectures publiques/
Aquitaine 1982-1984.**

CAUE de la Gironde et DRAC avec la MIQCP et le conseil régional, 1985.
Éloge de l'architecture communale et du renouveau de la création architecturale dans les constructions publiques, cet ouvrage, en vente au prix de 100 F, est issu d'une enquête réalisée par les CAUE auprès des communes aquitaines.



Édifices ruraux du pays Mellois (étude et propositions de restauration)

CAUE des Deux-Sèvres, 1985
Un inventaire du petit patrimoine rural accompagné de propositions de restauration et de mise en valeur adaptée.

au public comme du conseil aux élus orienté vers l'aide à la décision... Il ne s'agit pas uniquement d'intervenir en amont sur le permis de construire, mais d'aborder l'urbanisme et le projet de territoire ». Henri Bonnemazou a insisté sur le rôle stratégique des études préalables pour convaincre les élus.

La **proximité des habitants et des élus** commençait par les permanences dans les mairies ou les visites sur le terrain, c'est pour cela qu'on les a appelé « les architectes aux pieds nus », détournant l'expression des « mandarins aux pieds nus » lancée par le professeur de médecine Alexandre Minkowski en 1975. Le qualificatif a été repris par Odile Fillion dans *l'Écho des CAUE* pour définir le métier de Bernard Vallon dans le Vaucluse et pour ma part, je garde un bon souvenir des grillades dégustées à 9h. du matin, pendant la tournée des vigneron de Vacqueyras.

Ils étaient convaincus de la **dimension culturelle** de leur métier : la proclamation « l'architecture est une expression de la culture » a été prise au mot. Immédiatement, les CAUE se sont lancés dans d'ambitieuses brassées d'actions culturelles, de sensibilisation dans les écoles, de communication, d'expositions, d'éditions... Jean-Sébastien Soulé (CAUE des Hauts-de-Seine) avait fait le constat que « la banlieue était alors considérée comme un non-territoire caractérisé par une absence de signes... L'objectif était d'émanciper l'architecture et de proposer des productions architecturales intéressantes dans le département [des Hauts-de-Seine]... Mon travail portait beaucoup plus sur le projet et l'objet architectural que sur la planification ».

Le CAUE a permis à des architectes de s'exprimer, notamment grâce à de nombreuses actions de communication et d'expositions qui ont accompagné la construction de maisons individuelles et d'équipements publics.

ADRESSE AUX NOUVELLES GÉNÉRATIONS : EN MARCHANT

Vous avez 40 ans d'expériences, vous avez renouvelé les 4 missions en permanence. Le moment est venu de prendre un nouveau départ.

Les CAUE sont connus dans le paysage politique national ; au niveau local, rendez-les encore plus visibles, mettez en valeur votre savoir-faire. Notre méthode de travail n'a pas de prix : réactivité aux situations, écoute attentive des demandes, souplesse des actions, proximité avec le maire et les habitants...

Intégrez la nouvelle donne territoriale (décentralisation des petits projets, nouvelles cartes territoriales, financement partenarial, nouvelle génération d'élus...) et saisissez-vous des thèmes des nouvelles lois d'aménagement de cette législature (économie d'énergie, formation des élus, reconquête du paysage, intervention sur le parcellaire). D'autres lois viendront avec la législature suivante. Utilisez la langue originale du CAUE. Affirmez sa dimension culturelle en vous appuyant sur les associations locales et les maires face aux poids lourds des services techniques.

Cherchez le dialogue direct avec les élus: proposez-leur des idées, des actions, des projets concrets et cherchez des solutions ensemble, lors de réunions, mais aussi entre deux réunions, en voiture, dans l'ascenseur. Soyez un conseiller attentif, en marchant. /

J.G.

HISTOIRE DES CAUE : LE TEMPS DES PIONNIERS

← LE PALAIS ROYAL, SIÈGE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, PARIS 1ER. À GAUCHE, LA GALERIE DE VALOIS. À DROITE, LE PÉRISTYLE DE VALOIS.
PHOTO BECKSTET, 2004 (WIKICOMMONS)

préfiguration

LE TÉMOIGNAGE DE FLORENCE CONTENAY

Les lecteurs de *Brèves* ont pu suivre, dans les trois derniers numéros, le feuilleton proposé par Julien Giusti sur la naissance des CAUE et de la FNCAUE.

Pour compléter cette série de récits à l'usage des jeunes — et des moins jeunes — générations, Florence Contenay, ancien chef de la division de la Création architecturale au ministère de la Culture, très impliquée lors de la mise en chantier de la loi de 1977, a accepté de nous livrer son témoignage.

Comme l'a rappelé Julien Giusti dans ses récits sur la naissance du réseau CAUE¹, j'étais à l'époque à l'administration centrale de la Culture, à la direction de l'Architecture, sous l'autorité d'Alain Bacquet et, plus précisément, responsable de la division de la création architecturale.

La division de la Création architecturale a été, depuis sa création en 1965, jusqu'au transfert de l'architecture au sein du nouveau ministère de l'environnement et du cadre de vie, le fer de lance de la création architecturale et le creuset de la recherche et de l'innova-

tion. J'y ai travaillé de 1975 à 1978 pendant la période de la gestation des CAUE et de la préfiguration de l'institution et des équipes. La division de la Création architecturale avait été créée par Max Querrien et Jean Jenger en 1965. C'était une structure atypique dans l'administration française. Comme le disaient leurs auteurs : « entre laboratoire et commando » :

- laboratoire car la plupart des outils de la politique de l'architecture y ont été inventés et expérimentés : la loi sur l'architecture, les CAUE, la recherche architecturale, la MIQCP², la promotion de la culture architecturale avant l'IFA³...

- commando, par des actions ciblées, bien que non violentes et principalement pédagogiques, contre le conservatisme architectural et le goût du pastiche régnant dans les pratiques dominantes des patrimoniaux de la direction de l'Architecture ;

- commando également vis-à-vis des initiatives de l'Équipement pour tuer dans l'œuf les CAUE et vider de sa substance la loi sur l'architecture. En l'occurrence, la cible majeure était la DAFU⁴ car les meilleures relations existaient avec la direction de la Construction et le Plan Construction.

La division de la Création architecturale, dite « la CA » pour les initiés, regroupait un ensemble de missions, à première vue quelque peu hétéroclites, mais qui se sont étayées les unes les autres dans une certaine cohérence :

- le bureau des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage, lieu d'élaboration de la loi sur l'architecture et de mise en œuvre de la préfiguration des CAUE ;

2. Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

3. Institut français d'architecture

4. direction de l'Aménagement foncier et urbain, ministère de l'Équipement

1. voir *Brèves* n° 19 été 2016, n° 20 automne 2016 et n° 21 hiver 2016

- le bureau des études, bras armé des expérimentations tout azimut en faveur de la création architecturale et de la connaissance du patrimoine du XIX^e et XX^e siècles, de la diffusion de l'architecture par des publications et des expositions ;

- le bureau de la recherche architecturale, mettant en œuvre les recommandations de la commission Lichnerowitz et tête chercheuse pour le contenu des politiques, notamment celles portées par les CAUE ; à cet égard, la recherche a servi de phare aux CAUE dans les domaines de la redécouverte de l'architecture régionale, de la prise en compte de l'environnement et des nouvelles énergies, thèmes présents dans les premiers appels d'offres.

C'était sans doute ce que l'on appelait une administration de mission. Elle était également atypique dans sa composition : des architectes, un sociologue, des chargés d'études, peu de technocrates, un esprit d'équipe. Elle disposait de moyens importants, crédits d'études et crédits de recherche avec une grande liberté d'utilisation, mais aussi crédits de subvention aux associations qui ont été le nerf de la guerre pour la préfiguration, de l'ordre au total d'environ un million de francs.

Ses méthodes étaient également atypiques : l'expérimentation, le dialogue et l'auto-formation. Il est significatif à cet égard que les quatre missions, désormais inscrites dans la loi en tant que bible ou feuille de route des CAUE aient été le fruit des expériences menées sur le terrain ainsi que des discussions collectives avec les pionniers. La plume des quatre missions, principalement celle de Julien Giusti, avait été trempée dans l'encre de leur vécu et enrichie par le dialogue et les échanges grâce à l'*Écho des CAUE* d'Odile Fillion et l'auto-formation des séminaires de «Moulinsart» alias Nainville-les-Roches.

Un petit ministère de grand rayonnement

Le contexte du ministère de la Culture se prêtait aux ambitions et aux innovations. Deux grands ministres en avaient fixé le niveau : André Malraux et Jacques Duhamel pendant le mandat duquel se sont esquissées les principales décisions fondatrices de la politique des CAUE. En effet, André Malraux, réformateur avec Max Querrien de l'enseignement de l'architecture avait missionné le préfet Paira pour la réforme de la profession. Jacques Duhamel avait initié le projet de loi sur l'architecture qu'il avait inscrit dans une politique culturelle préfigurant la Décentralisation et instaurant de nouvelles relations entre l'État et les collectivités locales. Michel Guy portera le projet de loi sur l'architecture jusqu'à son adoption par le gouvernement et Françoise Giroud fera voter la loi en assurant la réussite de la politique dans la continuité.

Petit ministère de grand rayonnement, le ministère de la culture a dû sans cesse se battre avec le ministère de l'équipement et contre les intérêts qu'il soutenait. L'histoire de cette grande querelle a été écrite par Éric Lengereau dans son ouvrage incontournable *L'État et l'architecture* avec toute sa complexité : le combat entre le contrôle et le conseil en terme de stratégie d'occupation du territoire, la lutte du recours à l'architecte et de la consistance de sa mission contre les ingénieurs, les bureaux d'études et les entreprises.

En créant les CAUE, la loi de 1977 donnera raison à la culture et au conseil, notamment grâce à des amendements parlementaires et la création en 1978 du ministère de l'Environnement et du cadre de vie introduira de nouveaux équilibres des forces et permettra la mise

«*Le contexte du ministère de la Culture se prêtait aux ambitions et aux innovations.*»

en place des CAUE dans des délais extrêmement brefs sur la quasi totalité de la France métropolitaine et d'outre-mer.

En effet, le terrain était préparé, par les actions de préfiguration, par le pilotage attentif de l'équipe du ministère animée principalement par Julien Giusti et par la qualité des « pionniers », représentant un nouveau profil d'architecte, ouvert aux nouvelles idées de participation de la population, de l'intérêt pour les cultures locales, de souci de l'environnement.

Les textes suivants de cet ouvrage illustreront de manière vécue cette paisible épopée dans l'esprit d'une « dynamique citoyenne » pour citer l'un ou l'autre de ces modestes héros./

F.C.



FLORENCE CONTENAY EN QUELQUES DATES

1965 : ministère de la Culture, chef du bureau de l'enseignement de l'architecture et des beaux-arts.

1969 : Commissariat général du Plan, chargée de mission au service des Affaires sociales.

1972 : ministère de la Culture, cheffe de la division de la Création architecturale /mise en chantier de la loi de 1977.

1979 : sous-directrice de la Promotion de l'architecture et des espaces protégés au ministère de l'Environnement et du Cadre de vie.

1981 : directrice de l'Institut français d'architecture.

1988 : sous-directrice de l'Enseignement, de la Recherche et de la Profession au ministère de l'Équipement.

1989 : conseiller technique au cabinet du ministre de l'équipement pour l'architecture et l'environnement

1995 : inspectrice générale de l'Équipement.

1996 : chargée de mission au ministère de la Culture, pour les questions de la profession d'architecte.

1998 : chef de la mission de préfiguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine

2001 : présidente de l'Institut français d'architecture

depuis 2004 : membre du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la communication

Florence Contenay le 3 janvier 2017 lors de son intervention à la Journée nationale des CAUE « 40 ans de la loi sur l'architecture et du CAUE ».